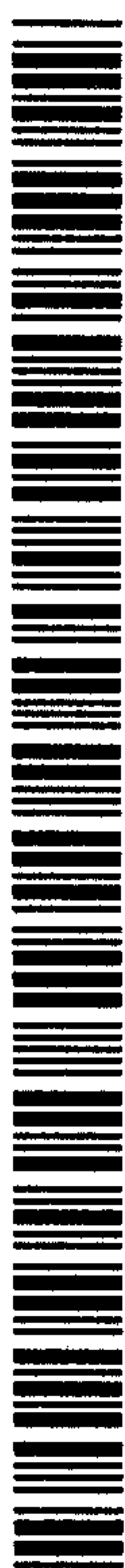


GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE



1302746

Dénomination : A.P.P.S.
n° de gestion : 2008B02930
n° d'identification : 507 942 357
n° de dépôt : A2010/005159
Date du dépôt : 09/04/2010
Pièce : procès-verbal d'assemblée générale
extraordinaire du 01/12/2009

A.P.P.S.
Au capital social de 8 000 €
Siège social : 266 Route de Revel
31400 TOULOUSE

N° RCS : TOULOUSE 507 942 357

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} DECEMBRE 2009

L'an 2009
Le 1^{er} décembre
A 9 heures

Les associés de la société A.P.P.S. se sont réunis au siège social en assemblée générale extraordinaire sur convocation qui leur a été faite par lettre remise à chaque associé.

Les documents suivants ont été adressés aux associés :

- 1° Le rapport de la gérance
- 2° Le texte des résolutions

L'assemblée est présidée par Monsieur Julien ALOS-MORENO, agissant en qualité de gérant.

La feuille de présence, dûment signée par les associés, permet de constater la présence ou la représentation des associés suivants :

Monsieur ALOS-MORENO Julien	
Titulaire de 400 parts sociales, ci	400 parts
 Monsieur SUBERVILLE Stéphane	
Titulaire de 400 parts sociales, ci	400 parts
 TOTAL DES PARTS PRESENTES	800 parts

Soit 2 associés détenant 800 parts sociales sur les 800 parts sociales émises par la société.

Les associés peuvent valablement exprimer leur vote.

Lecture est donnée de l'ordre du jour inclus en ces termes dans la lettre de convocation.

ORDRE DU JOUR

- 1° Réduction du capital social
- 2° Modification consécutive des articles 6 et 7 des statuts
- 5° Pouvoirs

Le président met à la disposition de l'assemblée :

Il est divisé en 160 parts sociales de 10 € chacune, numérotées de 1 à 160, et attribuées :

Monsieur Julien ALOS-MORENO, à concurrence de	80 parts
Monsieur Stéphane SUBERVILLE, à concurrence de	80 parts
TOTAL DES PARTS SOCIALES	160 parts

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

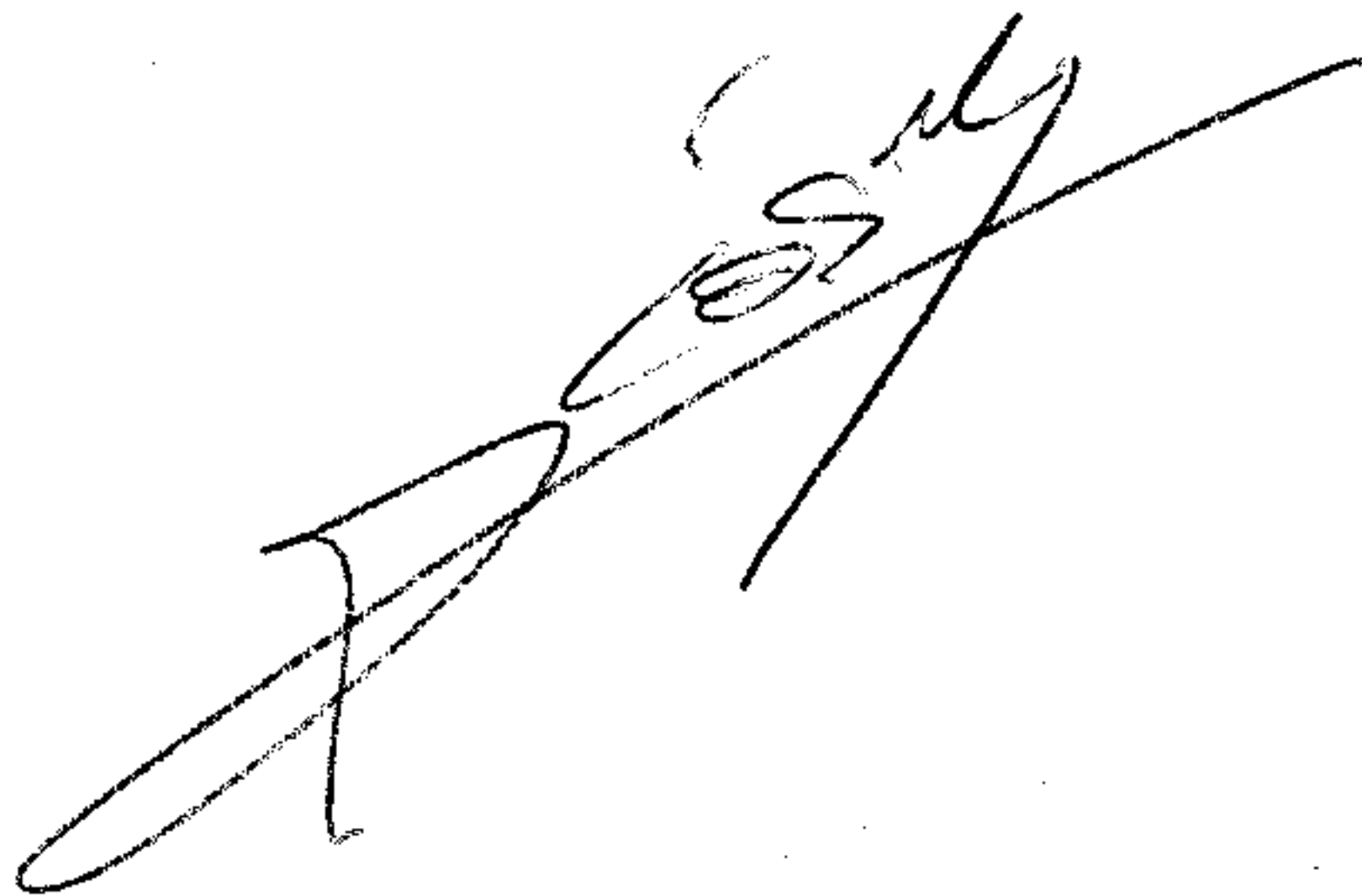
Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes, à l'effet d'accomplir toutes les formalités afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par tous les associés présents.

Julien ALOS MORENO



Stéphane SUBERVILLE



Enregistré à : **S.I.E. DE TOULOUSE SUD EST**
Le 15/03/2010 Bordereau n°2010/393 Case n°12
Enregistrement : 375 €
Total liquidé : quatre cent seize euros
Montant reçu : quatre cent seize euros
Le Contrôleur : **LIBRALESSO Joëlle**
Contrôleuse principale des impôts

Ext 3096